



## Règlement du Jeu-Concours « Chasse à l'œuvre »



### Article 1 - Organisation du Jeu

Le « Conseil des sages », organise un jeu-concours intitulé « Chasse à l'œuvre » (ci-après « le Jeu »), du 30 septembre 2024, au 2 novembre 2024 sur la ville de Puteaux

### Article 2 - Conditions de Participation

Le Jeu est ouvert à tous les habitants de Puteaux.

- Pour les mineurs qui souhaitent participer, ils doivent être accompagné d'un représentant légal ayant autorité.

### Article 3 - Modalités de Participation

Pour participer au Jeu :

- Remplir dûment le bulletin de participation « Chasse à l'œuvre »
- Écrire la phrase mystère en retrouvant les lettres cachées dans l'explication de chaque œuvre exposée dans les magasins et restaurants partenaires de la ville de Puteaux

Noms et adresses des restaurants et magasins concernés :

1. Le flore : 108 avenue Jean-Jaurès
2. L'Imprévu : 68 rue de la République
3. O'petit club Africain : 14 bd Richard Wallace
4. Avellino : 4 bd Richard Wallace
5. L'Angle : 34 rue Arago
6. La Fontanella : Place de la Vieille Eglise
7. Eugène-Eugène : 38-40 rue Eichenberger
8. Les Sabots Grillés : 50 rue Jean-Jaurès
9. Librairie l'Amandier : 45 bd Richard Wallace
10. Môme Family : 2 rue Mars et Roty
11. Les bons Accords : 111 rue Jean-Jaurès
12. Elysa : 105 rue Jean-Jaurès
13. La p'tite librairie : 4 rue Cartault
14. Fleurs en herbe : 89 rue de la République
15. Opticien Bardin : 134 rue Jean-Jaurès
16. Opticien Optic 2000 : 126 rue Jean-Jaurès
17. Chocolat de Neuville : 2 rue Anatole France
18. Chocolat Jeff de Bruges : 138 rue Jean-Jaurès
19. Pharmacie des Bergères : 180 rue de la République
20. La maison des P'tits loups : 2 place du théâtre
21. Nox ; 1 place du théâtre

- Déposer le bulletin dûment rempli avec la bonne phrase dans l'urne.

L'urne est à disposition durant toute la période du 30 septembre au 2 novembre 2024 à l'entrée de l'Hôtel de ville situé 131 rue de la République

- Un seul bulletin autorisé par famille

La participation au Jeu est gratuite.

### Article 4 - Durée du Jeu

Le Jeu se déroulera du 30 septembre au 2 novembre 2024 inclus.

### Article 5 - Désignation des Gagnants

10 gagnants seront tirés au sort sur l'intégralité des bulletins déposés dans l'urne

### Article 6 - Dotations

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- Bons d'achats de 50€ chez un commerçant de la Ville

Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

### Article 7 - Remise des Lots

Les gagnants seront tirés au sort lors de la clôture de l'évènement « Chasse à l'œuvre »

### Article 8 - Utilisation des Données Personnelles

Les informations recueillies sur les Participants sont enregistrées et utilisées par les organisateurs pour les besoins de la gestion du Jeu. Les données recueillies dans le cadre de cette opération sont conservées jusqu'à la remise des prix aux gagnants. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant qu'ils peuvent exercer en s'adressant à [dpo@mairie-puteaux.fr](mailto:dpo@mairie-puteaux.fr) ou par voie postale au Mairie de Puteaux - Délégué à la protection des données - 131 rue de la République - 92800 Puteaux.

### Article 9 - Responsabilité

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

### Article 10 - Acceptation du Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement peut être consulté gratuitement pendant toute la durée du Jeu sur le stand de participation.

### Article 11 - Loi Applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis au Tribunal judiciaire de Nanterre.

